



« La justice des mineur.e.s 29 mois après la mise en place du CJPM. Bilan, échanges autour des pratiques, perspectives et recherches de marges de manœuvres éducatives. »

Report de la formation du 8 décembre 2023 pour

Le Mardi 13 février 2024

De 10H à 12H et de 13H30 à 16H30

Salle des congrès A la Bourse du Travail

Place Guichard, 69003 LYON

(Métro B Place Guichard / Tram T1 Palais de Justice)

STAGE DE FORMATION SYNDICALE

ORGANISÉ PAR LE SNPES-PJJ/FSU 69/01 ET LE SAF

« La justice des mineur.e.s, 27 mois après la mise en place du CJPM. Bilan, échanges autour des pratiques, perspectives et recherches de marges de manœuvres éducatives. »

Le SNPES-PJJ/FSU 01/69, organise avec le Syndicat des Avocats de France 69, une journée sous l'égide de la « formation syndicale ».

Cette journée aura pour thème : « la justice des mineur.e.s, 27 mois après la mise en place du CJPM. Bilan, échanges autour des pratiques, perspectives et recherches de marges de manœuvres éducatives. »

La DPJJ a déjà fait son bilan, confirmant qu'elle vivait dans un monde parallèle. Nous proposons ensemble de faire nos propres constats et d'élaborer ensemble des pistes d'actions avec l'ensemble des professionnel.le.s de la justice soucieuse du droit des enfants.

Elle est co-organisée et sera co-animée avec les avocat.e.s du SAF (Syndicat des Avocats de France), dont certain.e.s assurent la défense de mineur.e.s régulièrement.

Cette journée est ouverte à tous et toutes, syndiqué.e.s, non syndiqué.e.s., de la région Rhône-Alpes (Rhône/Ain, Drôme/Ardèche, Loire, Isère et Savoie).

Pour y participer, il suffit de remettre à votre RUE le courrier ci-joint un mois avant,

Soit au plus tard le samedi 13 janvier 2024 dernier délai.

La formation syndicale est un droit, à raison de 10 jours par an, pour chaque fonctionnaire titulaire et non titulaire. Seule la nécessité de service dûment motivée peut justifier un refus de participation à cette journée.

En cas de difficulté contactez un.e membre du bureau :

Christelle RITTAUD : 06 14 79 15 02 ou 04 72 21 84 94 (UEMO Vénissieux)

Jean-Marc FUEYO : 06 07 12 50 89 ou 04 78 26 75 36 (UEMO Villeurbanne)

PROGRAMME

10H/12H :

Le Code de justice pénale des mineurs :
Bilan et perspectives.

Présentation à trois voix :
un éducateur, un magistrat, un avocat.

Débats/questions.

13H30/16H30 :

Table ronde autour de la question de la spécificité de la prise en charge des mineurs (présentation par une psychologue).